



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080089

N/REF : 31/07/2026 15H55 C:002640 I:04115
V/REF : G17194
V/Email reçu le Vendredi 31/07/2026 à 15H55

SELON DEVIS N° 6070033

V/REF.IMM. ALH-2020

IMMEUBLE : ETATS UNIS SUD
15 a 71, RUE PHILIPPE FABIA
69008 LYON

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 31 Aout 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : LOCAUX VO ALLÉE 67/69

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N° 6070033 DU 31/07/2026 D UN MONTANT DE
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 11/08/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
6070033 CONCERNANT LA REPRISE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DU LOCAL VO
SUITE A UN INCENDIE

LOCAL VO 67/69:
TRAVAUX CONCERNANT TOUT D'ABORD LA REPRISE DES DISTRIBUTIONS DE
TYPE TUBE IRL ET DE L'ALIMENTATION ÉCLAIRAGE R02V 3G1,5 CIRCULANT DANS
LE LOCAL VO AFIN D'ALIMENTER LES DIFFÉRENTS ÉCLAIRAGES.
FOURNITURE ET POSE DE 4 HUBLOTS LED A DÉTECTION EN LIEUX ET PLACE ET
FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE DÉRIVATION ETANCHE AU NIVEAU DE
CHAQUE ÉCLAIRAGE

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
16,00	crea distrib sous tube IRL PVC diam20	11,38	182,08
20,00	crea alim R02V 3G1,5mm circuit éclairage	6,01	120,20
4,00	F&P d'une boîte de deriv etanche LEGRAND	25,05	100,20
4,00	P&P d'un hublot LED a detection 1600lm	139,72	558,88
1,00	cont ligne éclairage,rep cab crea liaiso	156,24	156,24

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6080089

TOTAL H.T.	1117,60
T.V.A. a 10,00%	111,76
TOTAL T.T.C.En EURO	1229,36

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°G17194
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

3107 - 1555

Prestation Parties Communes

HP 2020 - INC 260507 - devis 6070033, Travaux à réaliser entre le 31/07/2026 et le 31/08/2026

Votre contact : M. Philippe PARODI (06 82 77 12 98)

ETATS-UNIS SUD (ALH - 2020 - 0008 - 0067)
67 rue Philippe Fabia
69008 LYON 8EME ARRONDISSEMENT

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	1117,76	1,00 U	1117,76	10,00%
suite sinistre incendie, accord sur votre devis n° 6070033 : reprise installation éclairage local VO 67/69				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	1117,76 €
Total TVA	10,00% 111,78 €
Total TTC	1229,54 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR